



Direction générale de la santé

Paris, le 13 mars 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Episode de froid, neige et verglas Recommandations sanitaires et prévention des intoxication au monoxyde de carbone

L'épisode neigeux qui a traversé une partie nord de la France a entraîné d'importantes perturbations sur l'ensemble des réseaux de transport et d'alimentation en énergie électrique au cours des dernières 24 heures. La perturbation se décale vers le sud (notamment sud-ouest) et perd de son intensité même si des températures froides vont se maintenir jusqu'à la fin de la semaine dans de nombreux départements.

Météo France a émis ce matin un avis de vigilance orange pour la neige et surtout le verglas dans 19 départements. Par ailleurs, deux départements de Languedoc-Roussillon (Aude et Pyrénées-Orientales) ont été placés en vigilance orange pour vents violents.

Le ministère chargé de la santé rappelle que ces situations climatiques nécessitent une extrême vigilance des Français, notamment pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, les chutes dues au verglas et les conséquences sanitaires liées au froid.

En période de froid et d'intempéries, et en cas de coupures d'électricité, il convient d'être particulièrement vigilant sur les conditions d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes. **Le strict respect des consignes ci-dessous est impératif pour éviter le risque d'intoxication, qui peut être mortel :**

- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, etc.) ;
- Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid ;
- N'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...). Ces appareils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible et inodore. Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. **En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter si possible les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112.**

Le monoxyde de carbone cause, chaque année en France, presque une centaine de décès. Depuis le 1^{er} septembre 2012, 980 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone ont été transmis au système de surveillance, impliquant 3 160 personnes dont 33 décès.

Par ailleurs, le **grand froid, le vent glacé, la neige** sont des risques météorologiques qui peuvent être dommageables pour la santé (gelures, hypothermies, déclenchement de crises d'asthme et d'angines de poitrine, développement d'infections broncho-pulmonaires...). Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance.

- Limitez les activités extérieures si vous faites partie des personnes à risque. Sauf nécessité impérative, évitez de sortir avec votre nourrisson en période de grand froid.
- Le froid demande des efforts supplémentaires à l'organisme, et notamment au cœur qui bat plus vite pour lutter contre le refroidissement. Ainsi, vaut-il mieux limiter les efforts physiques même lorsqu'on est en bonne santé.
- Si vous devez tout de même sortir à l'extérieur :
 - o Soyez particulièrement vigilants pour les nourrissons et les enfants. Evitez de placer votre nourrisson dans un porte-bébé, susceptible de comprimer ses membres inférieurs et d'entraîner des gelures. Il est préférable que votre enfant soit transporté dans les bras, un landau ou une poussette afin qu'il puisse bouger régulièrement pour se réchauffer.
 - o Adaptez votre habillement et pensez à vous habiller très chaudement.
 - o **De plus, une vigilance accrue doit être portée dans toutes les régions concernées sur les risques de chutes liés au verglas. Les conséquences d'une chute, notamment chez les personnes âgées, peuvent être graves (fractures, traumatismes divers...). De bonnes chaussures permettent déjà de limiter les risques.**

Pensez également à prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou handicapées et/ou isolées de votre voisinage ou entourage.

Enfin, n'hésitez pas à appeler le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue. La solidarité est l'affaire de tous !

Pour en savoir plus :

<http://www.sante.gouv.fr>

Pour nous suivre sur Twitter : compte de la DGS : @DGS_MinSante et compte du ministère chargé de la santé : @Minist_Sante

Contacts presse :

DGS : Mission Information et Communication : 01 40 56 84 00 – presse-dgs@sante.gouv.fr